

RAPPEL

## Démarchages frauduleux

La municipalité informe les administrés que ses services n'effectuent aucune démarche chez les usagers afin de proposer un diagnostic toiture ou charpente.

En effet, plusieurs propriétaires ont été contactés par une société se prétendant mandatée par la mairie ou le conseil général.

Il s'agit d'une entreprise privée qui réalise une démarche commerciale n'ayant aucun lien avec la Maison de l'Habitat de la Commune.

Par ailleurs, ne signez aucun contrat sans avoir fait au préalable d'autre devis et sachez que vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours.

En aucun cas des entreprises ne sont mandatées par un service public.

Contact presse : 04 94 06 90 22

[presse@la-seyne.fr](mailto:presse@la-seyne.fr)

